



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

56 millions d'euros pour les hôpitaux publics en faveur de leurs investissements structurants.



Mercredi, le Comité régional de l'investissement en santé en Guyane a étudié comment déléguer au mieux les crédits issus du Ségur de la santé, aux hôpitaux de Cayenne, Kourou et Saint-Laurent du Maroni, pour financer des projets essentiels, prêts à démarrer, sans même attendre la création du CHU de Guyane.

Parallèlement aux discussions sur l'universitarisation des hôpitaux guyanais, la modernisation de ceux-ci se poursuit, grâce au Ségur de l'investissement en santé. Début 2021, une enveloppe de près de 138 millions d'euros a été accordée à la Guyane :

- Une première enveloppe de 95 millions d'euros en faveur des investissements structurants à destination exclusivement des hôpitaux publics
- Une deuxième enveloppe de quatre 4 millions d'euros en faveur des investissements structurants à destination des hôpitaux publics et privés.
- Une troisième enveloppe 32 M€ pour la restructuration des capacités financières des investissements publics
- Une quatrième enveloppe de 6 M€ pour les investissements du quotidien des hôpitaux publics et privés.

Mercredi s'est donc tenu le Comité régional d'investissement en santé, pour discuter d'une première répartition des fonds de la première enveloppe, dédiée aux hôpitaux publics. Et ce sont 56 millions d'euros qui ont été attribués, pour financer des projets déjà prêts.

Il s'agit en effet, parallèlement aux discussions sur les développements hospitalo-universitaires (projet CHU) de ne pas retarder les investissements essentiels dont les hôpitaux ont besoin. Telle a donc été l'ambition du Comité régional de l'investissement en santé de Guyane, qui a étudié la proposition de répartition d'une première tranche de 56 millions aux trois hôpitaux publics, mercredi. Cette répartition avait été travaillée et concertée au préalable sein par les établissements eux-mêmes au sein du GHT. Regardons en détail les projets dont le financement a été validé.

■ Centre Hospitalier de Cayenne

Bâtiment médico-chirurgical : financement de 16 millions d'euros sur un total de 76 millions

C'est le grand chantier de l'hôpital de Cayenne, lancé mi-janvier : la rénovation du bâtiment principal. La première phase de travaux avec notamment la création d'un pôle de consultation neuf, est financée par une enveloppe obtenue en 2017, l'enveloppe dite « Copermo » qui s'élevait à 40 millions d'euros. Les 16 millions délégués ce mercredi permettront d'aller plus loin et de financer une partie de la deuxième et de la troisième phase de travaux, qui devrait coûter 76 millions d'euros supplémentaires : création de locaux pour le personnel, réhabilitation de la chirurgie ambulatoire, création d'un plateau d'endoscopie, réalisation de bureaux médicaux...

Maison hospitalière : 6 millions d'euros (financement de 100 % du projet)

La création d'une maison hospitalière est destinée à accueillir les patients des communes éloignées juste avant ou juste après leur hospitalisation, en attendant de pouvoir rentrer chez eux. C'est un projet très attendu par les populations de Guyane intérieure.

Rénovation des urgences : 2 millions (financement de 100 % du projet)

Il s'agit de créer des locaux dédiés aux urgences pédiatriques, aux urgences psychiatriques et à l'unité d'hospitalisation de courte durée (UHCD).

Création d'une réanimation pédiatrique : 2 millions d'euros (financement de 80 % du projet)

Cette prise en charge n'existe pas actuellement en Guyane. Les enfants qui ont besoin d'un service de réanimation sont accueillis soit dans le service de réanimation polyvalente, soit de

transférés aux Antilles. Dans le cadre du renforcement de la filière de réanimation, décidé en 2020, une offre de réanimation pédiatrique sera donc créé.

Investissements structurants nécessaires à la remise à niveau de l'établissement : 12,2 millions sur 45 millions

Il s'agit notamment du remplacement de matériel vétuste, de l'aménagement de la nouvelle salle de régulation du Samu (*lire en brève*), d'équipements pour les centres délocalisés de prévention et de soins (CDPS), de l'acquisition de nouveaux groupes électrogènes...



■ **Centre Hospitalier de Kourou**

Maîtrise d'œuvre diagnostique d'évolution du CHK : 300 000 euros (financement de 100 % du projet)

Il s'agit de réaliser un diagnostic complet du site actuel pour utiliser au mieux les espaces disponibles et mettre à niveau les bâtiments actuels.

Remise à niveau des installations techniques du bloc opératoire : 4 millions d'euros (financement de 100 % du projet)

Qu'il s'agisse de la toiture ou des centrales de renouvellement de l'air, des travaux sont nécessaires pour ne pas impacter la disponibilité du bloc opératoire. Les travaux doivent débuter cette année et se poursuivre l'an prochain.

Investissements structurants nécessaires à la remise à niveau de l'établissement : financement de 2 millions d'euros sur un total de 7,2 millions

Parmi les investissements financés par cette enveloppe, figurent le renouvellement du parc informatique afin de poursuivre le déploiement du dossier patient informatisé (DPI).



■ **Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais**

Regroupement des activités Ehpad et SSR sur le site du nouvel hôpital : financement de 5 millions d'euros sur un total de 18,5 millions

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et les soins de suite et de réadaptation (SSR) se trouvent toujours sur le site de l'ancien hôpital, dans le centre de Saint-Laurent du Maroni. Leur déménagement sur le site du nouvel hôpital doit générer 500 000 euros d'économies par an, tout en permettant la création de dix lits supplémentaires à l'Ehpad et de 15 lits supplémentaires de SSR.

Création de logements pour le personnel : 1,5 million d'euros (financement de 75 % du projet)

Les investissements du Chog pour le logement de ses personnels est considéré comme un levier majeur d'attractivité et de fidélisation des professionnels de santé. L'établissement souhaite à la fois renforcer son offre et faire baisser le montant des loyers.

Extension de la maternité : 1,5 million d'euros (financement de 50 % du projet)

Il s'agit d'aménager le rez-de-chaussée de la maternité, actuellement non équipé.

Investissements structurants nécessaires à la remise à niveau de l'établissement : 3,6 millions d'euros sur un total de 13,4 millions

Parmi les investissements financés par cette enveloppe figurent également du matériel médical, du matériel informatique pour le déploiement du dossier patient informatisé (DPI), du mobilier pour les patients, le parc automobile, des équipements de radiologie...



Plusieurs sources de financements en attendant les arbitrages pour le futur CHU

Contrairement à ce qui a parfois pu être dit, les 99 millions d'euros du Ségur de la santé ne constituent pas l'enveloppe pour financer le projet de CHU de Guyane. Ils avaient d'ailleurs été

calibrés avant même l'annonce du projet de CHU en mars 2021. Ils servent à financer des investissements structurants nécessaires, que le CHU se fasse ou non.

Les financements pour la création du CHU seront discutés à partir du projet médical, attendu pour la fin juin, et de l'ensemble des autres projets (système d'information, logistique...) qui seront définis d'ici à la fin d'année. C'est alors que les projets architecturaux pourront être définis et chiffrés.

Les séances de CRIS se poursuivront pour faire un premier bilan des projets accompagnés, valider les nouveaux projets « prêts à partir » et organiser la délégation des crédits dans le cadre de l'enveloppe de 4 M€ des établissements publics et privés ainsi qu'étudier de nouveaux projets éligibles pour les montants encore disponibles dans la première enveloppe.

D'autres sources de financement pour accompagner les projets hospitaliers

On rappelle que d'autres sources de financement coexistent au profit des établissements de santé :

- Le Copermo, ancien dispositif national, à hauteur de 40 millions d'euros pour la rénovation du bâtiment médico-chirurgical de l'hôpital de Cayenne ; 25 millions d'euros ont déjà été versés au CHC
- Les fonds européens (Feder) pour divers projets en cours
- Une enveloppe de 6 millions d'euros en 2021 et 3 millions d'euros cette année, spécifique aux Outre-mer et à la Corse, pour la réduction des inégalités ;
- D'autres fonds européens pour la santé et le fonds d'intervention régional (FIR).

EN BREF

♦ Samu : une nouvelle salle de régulation pour début mars



L'hôpital de Cayenne a lancé les travaux de la salle de régulation du Samu. C'est là qu'aboutissent tous les appels au 15. L'ancienne salle de régulation s'agrandit sur l'ancienne salle de crise et un couloir. Elle comptera douze postes de régulation contre cinq actuellement. Les assistants de régulation médicale (ARM) sont en cours de formation au nouveau logiciel. La mise en service de la nouvelle salle de régulation est prévue le 7 mars.

Le principal changement concerne l'installation de la téléphonie avancée en lieu et place du système actuel, qui date de 2007. « Cela nous permet par exemple de savoir si d'autres appels au 15 sont en attente et depuis combien de temps », explique le Dr Rémi Mutricy, qui suit les sujets autour des systèmes d'informations du service urgences-Samu de l'hôpital de Cayenne. Les nom, adresse du titulaire de la ligne appelante apparaissent à l'écran, des données GPS également. Les Smur (Cayenne, Kourou et Saint-Laurent du Maroni) seront équipés de tablettes pour bénéficier des informations de géolocalisation. « L'engagement des moyens sera plus simple ; nous aurons un meilleur suivi et une vraie gestion des missions, témoigne l'urgentiste. On passe de la 2CV à la Rolls Royce. »

La nouvelle salle de régulation bénéficiera d'un serveur de SMS qui permettra d'envoyer des messages aux patients, d'envoyer un lien pour entamer une visioconférence, de partager des documents avec lui. « Ce sont plein de petites choses qui vont nous faciliter la vie. » Le Samu – Centre 15 reçoit entre 320 000 et 360 000 appels par an et crée 36 000 dossiers de régulation médicale. Ces travaux doivent lui permettre de faire face à l'augmentation de l'activité au cours des prochaines années.

♦ Arlod.fr, my15 : des outils pour faciliter la mission du Samu



■ Tout un chacun peut faciliter le travail du Samu, grâce à certains outils numériques. Le site internet de l'Association pour le recensement et la localisation des défibrillateurs <https://www.arlod.fr> permet de déclarer son ou ses défibrillateurs externes automatisés (DAE). Ceux-ci apparaissent alors sur les cartes avec lesquelles travaille le Samu.

En Guyane, les DAE situés dans des établissements de l'Education nationale sont censés être déjà enregistrés. En revanche, très peu de collectivités, de magasins et autres établissements recevant du public l'ont fait.



■ L'application **my15**, disponible dans les principaux magasins d'applications, permet à toute personne de renseigner différentes informations concernant sa santé. Dès lors, elles apparaîtront sur les logiciels du Samu lors d'un appel vous concernant.

♦ CHC : une des salles du bloc opératoire fermée suite à un dégât des eaux

A l'hôpital de Cayenne, une des huit salles du bloc opératoire a subi un dégât des eaux, mardi. « Cette salle a dû être fermée, précise le CHC dans un communiqué. Les fuites repérées ont été réparées dans la matinée. Les opérations programmées ce jour ont été reportées afin de permettre aux équipes en charge des réparations de travailler plus rapidement. Suivant le processus habituel dans ce type de situation, des prélèvements ont été réalisés pour valider la réouverture de la salle d'opération impactée. En attendant les résultats de ces analyses, cette salle restera fermée.

Cette fermeture impactera peu le fonctionnement du CHC qui continue de bénéficier de ses sept autres salles de bloc opératoire (...) Pour rappel, les travaux au bloc opératoire ont été décidés en mars 2021 afin d'apporter une étanchéité totale, à l'air humide et à l'eau à l'ensemble des salles de bloc. Ils ont démarré en décembre dernier après la phase d'études et d'appels d'offres. »

E-Santé

■ Le Cotech numérique discute des infrastructures réseaux



Le comité technique numérique, chargé de travailler sur ces questions en prévision du futur CHRU de Guyane, s'est réuni hier. Ses membres – pôle e-santé de l'ARS, GCS Guyanis, directeur des systèmes d'informations des établissements de santé, Collectivité territoriale, préfecture... - ont notamment échangé avec plusieurs opérateurs. Le but était de permettre à chacun de détailler les solutions techniques qu'il peut déployer pour renforcer les infrastructures numériques entre les trois hôpitaux publics, les trois futurs hôpitaux de proximité de Maripasoula, Grand-Santi et Saint-Georges, et les centres délocalisés de prévention et de soins (CDPS). Un des objectifs est notamment que la radiologie et la biologie puissent être déployés dans de bonne condition, au moment de la labellisation des trois hôpitaux de proximité, attendue dans le courant de l'année.

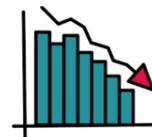
Infos

Utile pour votre exercice

► Un nouveau parcours de santé pour la personne présentant une douleur chronique

Afin d'améliorer la qualité de vie des patients souffrant de douleur chronique, la Haute Autorité de santé, en partenariat avec le Collège de médecine générale (CMG) et la Société française d'étude et de traitement de la douleur (SFETD), publie [un guide sur le parcours de santé](#) permettant d'apporter une réponse graduée et adaptée à chaque personne. L'objectif est de renforcer la prévention, d'améliorer les délais et de favoriser la coordination de l'ensemble des acteurs impliqués dans cette prise en charge. Ce parcours donne une place prépondérante à la médecine de ville, à sa collaboration avec les structures douleurs chroniques ainsi qu'à la juste mobilisation des services hospitaliers de spécialité. Le niveau de recours aux soins est déterminé par les besoins du patient. Ce plan est hiérarchisé en trois niveaux, selon les besoins du patient, coordonné par le médecin traitant.

Situation épidémiologique



Covid-19 : l'incidence hebdomadaire à 4 cas pour 100 000

Onze nouveaux cas de Covid-19 ont été diagnostiqués, la semaine dernière, ce qui a fait chuter l'incidence hebdomadaire à 4 cas pour 100 000. Les hôpitaux n'ont enregistré aucune nouvelle hospitalisation, aucune nouvelle admission en réanimation, ni aucun nouveau décès, précise Santé publique France, dans un point épidémiologique « Infections respiratoires aiguës » diffusé hier. La semaine dernière, la grippe continuait de circuler à un niveau élevé, bien qu'une tendance à la diminution soit observée depuis deux semaines consécutives. La situation épidémiologique de la bronchiolite est calme.

Agenda



• Samedi

« **Fo Zot Savé** » : Stéphanie Bernard, responsable du réseau Périnat, Josiane Dupré, directrice administrative de la protection maternelle et infantile (PMI) et de la promotion de la santé à la CTG, Patricia Saïd, vice-présidente de la CTG en charge de la santé et de la solidarité, et le Dr Lindsay Osei, médecin-chef et directeur de la PMI, répondront aux questions de Fabien Sublet sur la PMI, à 9 heures sur Guyane la 1ère (émission de samedi dernier,

reportée).

Lundi

► **Retrouvez Yana Santé**, l'émission de santé du Dr Jawad Bensalah en partenariat avec la Lettre pro, à 20 heures sur [Facebook](#) et sur la chaîne Youtube de l'émission.

3 mars

► **Journée internationale des maladies rares**. Stands d'information de 8 heures à 14 heures au Chog ; conférence-débat grand public, de 17 heures à 20 heures, à la mairie de Saint-Laurent du Maroni.

► **Journées nationales du numérique à l'hôpital**. S'inscrire.

<https://esante.gouv.fr/agenda/journees-nationales-du-numerique-lhopital>

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour



[Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro](#)

Agence régionale de santé Guyane
Directeur de la publication : Clara de Bort
Conception et rédaction : ARS Guyane Communication
Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)